

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AFFETTAZIONE DI I CREDITI CHÌ ACCORRENU À A
MUBILIZAZIONE DI DUI VULUNTARII DI SULIDARITÀ
INTERNAZIUNALE (VSI) IN SUSTEGNU À A
CUUPERAZIONE DICENTRALIZATA DI A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA (2025-2026)**
**AFFECTATION DES CRÉDITS NÉCESSAIRES À LA
MOBILISATION DE DEUX VOLONTAIRES DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI) EN APPUI À LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE (2025-2026)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission des Affaires Européennes, des Relations
Internationales et Méditerranéennes

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de la session ordinaire du 30 mai 2024, l'Assemblée de Corse a adopté par délibération n° 24/063 AC à l'unanimité, le premier axe de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse consacré à la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée permet de mettre en œuvre des actions à l'international en mobilisant des financements du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

En appui aux missions de coopération décentralisée portées ou appuyées par la Collectivité de Corse, de jeunes diplômés peuvent être mobilisés en tant que relais locaux pour faciliter la mise en œuvre des projets et assurer un *reporting* régulier des activités à la Collectivité de Corse.

Outre le fait de constituer une véritable opportunité pour de jeunes corses d'effectuer une année de perfectionnement dans un pays partenaire, ces volontaires assoient la politique de coopération internationale de la Collectivité de Corse, d'autant que cet appui bénéficie de facilités de financement auxquelles la Collectivité de Corse est éligible.

Il sera ici question de présenter le dispositif de volontariat international, ses facilités de financement, d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation de deux missions de service civique internationales, et pour ce faire de signer les conventions liant la Collectivité de Corse à ses partenaires (le volontaire lui-même, France volontaires et son opérateur sur place le Service de Coopération au Développement).

1. Le déploiement de Volontaires de solidarité internationale en appui aux projets de coopération décentralisée portés ou soutenus par la Collectivité de Corse

Le Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) offre une réponse opérationnelle et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires.

En permettant aux jeunes de s'engager dans une mission solidaire à l'international, le volontariat contribue à l'ouverture au monde, à l'acquisition de compétences et à l'expression d'une citoyenneté active.

Le volontariat est aussi pour les collectivités un excellent levier de renforcement des partenariats internationaux.

Le programme Territoires Volontaires soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile) et piloté par France Volontaires, a pour objectifs de :

- Poursuivre le développement du Volontariat international d'échange et de solidarité dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- Faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales éloignées de l'international et du volontariat ou désireuses de s'y engager ;
- Soutenir la pérennisation de l'engagement des collectivités territoriales en faveur du VIES en mobilisant des outils de financement complémentaire.

Le dispositif Territoires Volontaires propose :

- Un accompagnement clé en mains par un opérateur agréé pour la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité ;
- Un soutien financier renforcé du MEAE ;
- Un outillage pour une montée en compétence de la collectivité.

Le Volontariat de solidarité internationale (VSI) est une mission d'intérêt général à l'étranger à destination de jeunes diplômés dans les domaines de la coopération décentralisée en appui aux projets portés ou soutenus par les collectivités territoriales françaises.

Le dispositif TEVO4 propose un concours financier faisant diminuer le coût à charge pour la collectivité partenaire.

2. Une aide conséquente dans un contexte budgétaire contraint

Compte tenu de la diminution générale des budgets, la Collectivité de Corse a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt TEVO 4 du GIP France volontaires en avril 2025 pour l'envoi de volontaires en service civique international.

La Collectivité a été lauréate de cet appel au mois de juin 2025 pour soutenir les projets de coopération décentralisée corses en 2025 et 2026.

La réponse à l'AMI France volontaires permet de réduire les coûts d'envoi du VSI de manière significative faisant passer le coût à charge pour la Collectivité de 31 700 euros à 11 000 euros par an.

La Collectivité de Corse bénéficie également de l'implantation locale du Service de Coopération au Développement, opérateur de France volontaires en Egypte et en Turquie, afin de sécuriser l'installation des volontaires et assurer une mise en œuvre dans des conditions optimales de la mission de coopération décentralisée visée.

3. Les projets VSI 2025-2026

Les jeunes volontaires sélectionnés par France volontaire et la Collectivité de Corse sont de jeunes diplômés (profils qualifiés) souhaitant bénéficier d'une année à l'étranger pour parfaire leurs cursus universitaires.

Ainsi, seront recrutés :

- 1 volontaire en appui à la coopération décentralisée en Turquie (région de Bodrum) dans le cadre d'un projet de coopération portant sur la tropicalisation de la Méditerranée et l'adaptation des écosystèmes aux espèces marines envahissantes ;

- 1 volontaire en Egypte pour la mise en œuvre d'un Fab Lab jumeau de celui de l'Università di Corsica Pasquale Paoli pour le traitement des déchets plastiques du Nil auprès de l'Université de Senghor, à Alexandrie.

- **Le projet en Turquie (octobre 2025-octobre 2026)**

La Collectivité de Corse développe une coopération active avec des territoires méditerranéens, notamment en Turquie, en portant ou en appuyant des projets de coopération décentralisée dans une démarche de promotion d'une culture méditerranéenne commune (projet Territoires cultivés porté par la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse pour un budget de 720 700 euros) et de préservation environnementale entre le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et le Parc marin de Muğla-Bodrum (Turquie), dans le cadre du FEAMPA pour un budget global de 700 000 euros.

Un troisième projet, lauréat le 5 août 2025 de l'Appel à projets UNOC 3 (3^{ème} Conférence des Nations-Unies sur les océans) s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée menée entre la commune de Bastia et la Municipalité de Muğla (Turquie) avec plusieurs partenaires (scientifiques, culturels, institutionnels) et un enchaînement d'actions réparties sur les deux territoires.

Ce dernier projet devra bénéficier d'un appui local par la mise à disposition d'un volontaire international.

Le projet s'appuie sur des coopérations déjà établies entre la Collectivité de Corse, la commune de Bastia, et la Municipalité de Muğla (Turquie), avec signature de conventions officielles entre la municipalité de Bastia et celle de Muğla le 5 mai 2025 en Turquie.

Plusieurs activités sont déjà en cours ou en préparation car ce troisième projet est lié à celui financé par le FEAMPA et au partenariat avec le Parc naturel marin du Cap Corse :

- Mise en œuvre du projet FEAMPA (700 000 €) sur la gestion des espèces marines envahissantes avec des partenaires scientifiques français (IRD, Stella Mare, Université de Nice).
- Création d'un réseau de femmes engagées pour la préservation de la Méditerranée, en lien avec la Chaire UNESCO « Devenirs en Méditerranée ».
- Lancement d'une résidence littéraire croisée avec l'écrivain Jérôme Ferrari et des étudiants de Corse et de Muğla autour du tourisme durable.
- Production de portraits, podcasts et supports trilingues pour sensibiliser les populations locales (femmes, jeunes, pêcheurs, touristes).
- Organisation de missions croisées : pêcheurs, artistes, universitaires, élus, entre Corse et Turquie.

Ces activités sont coordonnées avec les partenaires locaux et bénéficient d'un cadre de coopération structuré, que le VSI contribuera à renforcer.

Bénéficiaires directs :

- Femmes engagées dans la préservation des écosystèmes marins (Corse et Turquie), notamment les pêcheuses, militantes, scientifiques, actrices locales.
- Étudiants des universités de Corse et de Muğla, impliqués dans les résidences interculturelles.

- Pêcheurs artisanaux et coopératives, en particulier en lien avec les actions sur les espèces invasives.
- Acteurs institutionnels : Parc naturel marin du Cap Corse, Parc de Mula-Bodrum, Musée maritime de Bodrum, Municipalité de Muğla.

Bénéficiaires indirects :

- Population en Corse et en Turquie (public des ateliers, expositions, débats, publications)
- Scolaires et jeunes sensibilisés à la biodiversité et à l'égalité femmes-hommes
- Touristes et visiteurs des zones côtières, à travers les actions de sensibilisation et de valorisation
- Décideurs locaux et élus, renforçant leur coopération à travers la diplomatie environnementale
- Grand public méditerranéen, via la communication trilingue et les supports diffusés

Outre le fait que le VSI sélectionné serait acteur d'une mission de terrain riche, professionnalisante et fortement porteuse de sens, il sera au cœur de la réussite du projet : il facilitera les échanges culturels et techniques, assurera une présence de terrain continue, permettra la fluidité des opérations, et garantira le bon suivi des engagements dans les deux territoires. Il renforcera la cohérence des actions de coopération décentralisée et soutiendra le lien entre la diplomatie locale, la société civile et les institutions.

Le recours à un(e) Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) permet à la Collectivité de Corse de contribuer à ce projet et :

- Assurer une présence permanente sur le terrain turc pour faciliter la coordination quotidienne entre les acteurs (parc marin, musée, municipalité, ONG, universités) ;
- Favoriser la fluidité des échanges interculturels, en surmontant les obstacles linguistiques et logistiques qui freinent souvent les projets euro-méditerranéens ;
- Appuyer la mise en œuvre concrète des activités du projet (ateliers, podcasts, expositions, rencontres de femmes, suivis scientifiques) ;
- Représenter la Collectivité de Corse localement en tant que relai de confiance, à la fois pour la communication, le lien institutionnel et le suivi-évaluation.

La mission du VSI est ainsi une condition essentielle de réussite du projet : elle garantit sa cohérence, sa continuité et sa capacité à produire des effets durables dans les deux territoires partenaires.

Le profil sélectionné sera un jeune biologiste, sensibilisé aux enjeux environnementaux et de protection des écosystèmes, francophone et turcophone.

• Le projet en Egypte (janvier 2026-janvier 2027)

Il s'agit ici de contribuer à la consolidation du pôle d'économie circulaire et de traitement des déchets plastiques à Alexandrie, constitué sous la forme d'un Fab lab (sur le modèle de celui de l'Università di Corsica Pasquale Paoli) implanté sur le campus de la faculté d'ingénierie de l'université de Senghor à Alexandrie.

Ce projet prend la suite du projet PECA (Pôle d'Économie Circulaire à Alexandrie)

porté par l'Université d'Alexandrie, l'association Horizons Solidarité, la Région Sud, et l'Université de Corse mené de 2022-2024.

L'objectif était le suivant : s'engager à lutter contre la pollution plastique en encourageant des pratiques durables en favorisant l'innovation par des pratiques d'économie circulaire ; transformer les déchets plastiques du Nil en ressources précieuses notamment du polypropylène et du polyéthylène en mobilisant les étudiants, les artistes, les designers, les entrepreneurs et la communauté locale pour créer un changement environnemental durable.

L'Eco Fab a débuté ses activités opérationnelles en mars 2024 et a été inauguré en mai 2024.

Ce Fab Lab jumeau, dont la mission principale est de démocratiser les processus de fabrication manufacturiers, permet aujourd'hui aux créateurs de partager des connaissances et des projets à une échelle globale, favorisant ainsi l'innovation collaborative.

Le principe est le partage libre d'espaces, de machines, de compétences et de savoirs.

De 2022 à 2024, le coordonnateur du projet sur place était d'un jeune ingénieur VSI diplômés de l'école d'ingénieurs Paoli Tech de l'Université de Corse.

Il s'agirait aujourd'hui de poursuivre cette mission en recrutant un second volontaire pour la phase de consolidation du Fab Lab et pérenniser les résultats du projet PECA au sein de l'Université francophone de Senghor à Alexandrie.

Le profil recherché est cette fois un jeune communicant qui pourra sensibiliser les étudiants, artistes, designers, les entrepreneurs et société civile aux possibilités offertes par les installations mises en place lors de la première phase du projet PECA.

Résultats attendus

- Les déchets plastiques seront valorisés au sein du Fab Lab de 100 m² dédié au recyclage du plastique situé à l'Université de Senghor à Alexandrie ;
- La collecte et le tri des déchets, en particulier les déchets plastiques, seront optimisés sur le campus de la Faculté ;
- Des actions de prévention santé seront mises en œuvre pour les collecteurs de déchets et tous les salariés et acteurs impliqués dans la chaîne de collecte et de tri au sein de la Faculté.

4. L'objectif résumé du rapport

1. Affecter les crédits nécessaires au déploiement de 2 VSI en Turquie et en Egypte
2. Signer les conventions de partenariat : Convention tripartite Collectivité de Corse - France volontaires - son opérateur en Egypte et en Turquie, le Service de Coopération au Développement (SCD)
3. Signer les conventions de partenariat entre le volontaire recruté et la Collectivité de Corse ainsi que le Service de Coopération au Développement qui sera le relais de France volontaires dans le pays d'accueil du volontaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.